

*** LA SIGNALISATION ***

Panneaux de danger

Panneaux d'interdictions

Panneaux d'obligations

Panneaux d'informations

Panneaux d'indications

Panneaux de directions

Nouveaux panneaux

Pannneaux de danger



Passage d'écoliers



Passage piéton



Danger non spécifié, pouvant être précisé par un panneau



Passage d'animaux domestiques



Passage d'animaux domestiques



Passage d'animaux sauvages



Passage de cavaliers



Descente dangereuse



Croisement avec feux tricolores



Circulation dans les 2 sens



Chute de pierres



Virage à droite



Virage à gauche



Série de virages dont le premier est à droite



Série de virages dont le premier est à gauche



Débouché sur un quai ou une berge



Débouché de cyclistes



Traversée d'une aire aérienne



Vent latéral



Cassis ou dos-d'âne



Dos-d'âne



Rétrécissement de chaussée



Rétrécissement de chaussée par la droite



Rétrécissement de chaussée par la gauche



Chaussée glissante

Pannneaux de danger



Pont à bascule



Passage à niveau à
fonctionnement
manuel



Passage à niveau
sans barrière ni
demi-barrière



Passage de
tramway



Priorité à droite



Intersection où
vous êtes
prioritaire



Carrefour à sens
giratoire



Cédez le passage à
l'intersection



Panneau de
signalisation
avancée d'un cédez
le passage



Arrêt obligatoire à
l'intersection



Panneau de
signalisation
avancée d'un arrêt



Route à caractère
prioritaire"



Fin de route à
caractère
prioritaire

Panneaux d'interdictions



Circulation interdite
à tout véhicule dans les
deux sens



Sens interdit



Interdiction de tourner
à gauche à la prochaine
intersection



Interdiction de tourner
à droite à la prochaine
intersection



Interdiction de faire
demi-tour



Interdiction de dépasser
tout véhicule à moteur
sauf deux roues



Interdiction de dépasser
pour les transports de
marchandises > à 3.5t



Arrêt obligatoire
au poste de douane



Arrêt obligatoire
au barrage de gendarmerie



Arrêt obligatoire
au barrage de police



Stationnement interdit



Stationnement interdit
du côté du panneau
du 1er au 15 du mois



Stationnement interdit
du côté du panneau
du 16 à la fin du mois



Arrêt et stationnement
interdits



Accès interdit
aux véhicules à moteur
sauf cyclomoteurs



Accès interdit
aux véhicules à moteur



Accès interdit
aux véhicules transportant
des marchandises



Accès interdit
aux piétons



Accès interdit
aux cycles



Accès interdit
aux véhicules à traction
animale



Accès interdit
aux véhicules agricoles
à moteur



Accès interdit
aux voitures à bras



Accès interdit
aux véhicules de
transport en commun



Accès interdit
aux cyclomoteurs



Accès interdit
aux motos et motos
légères

Panneaux d'interdictions



Accès interdit aux véhicules tractant une caravane ou remorque de plus de 250kg



Accès interdit aux véhicules de transport de marchandises explosives ou facilement inflammables



Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises polluant l'eau



Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises dangereuses



Signaux sonores interdits



Interdit aux véhicules de plus de 2t sur un même essieu



Interdit aux véhicules de plus de 5,5t



Accès interdit aux véhicules dont la largeur, chargement compris, dépasse la dimension indiquée



Accès interdit aux véhicules dont la hauteur, chargement compris, dépasse la dimension indiquée



Accès interdit aux véhicules dont la longueur, chargement compris, dépasse la dimension indiquée



Limitation de vitesse



Limitation de vitesse



Limitation de vitesse



Limitation de vitesse



Limitation de vitesse



Limitation de vitesse



Cédez le passage à la circulation venant en sens inverse



Interdiction de circuler sans maintenir l'intervalle indiquée



Entrée de zone de circulation restreinte



Sortie de zone de circulation restreinte

Panneaux d'obligations



Obligation de tourner à gauche avant le panneau



Obligation de tourner à droite avant le panneau



Contournement obligatoire de l'obstacle par la droite



Contournement obligatoire de l'obstacle par la gauche



Direction obligatoire à la prochaine intersection : tout droit



Direction obligatoire à la prochaine intersection : à droite



Direction obligatoire à la prochaine intersection : à gauche



Direction obligatoire à la prochaine intersection : tout droit ou à gauche



Direction obligatoire à la prochaine intersection : tout droit ou à droite



Direction obligatoire à la prochaine intersection : à gauche ou à droite



Piste ou bande obligatoire pour cycles sans side-car à 2 ou 3 roues



Entrée d'aire piétonne



Chemin obligatoire pour cavaliers



Vitesse minimale obligatoire



Chaînes à neige obligatoires sur au moins 2 roues motrices



Voie réservée aux véhicules des services de transport en commun



Voie réservée aux tramways



Obligation dont la nature est mentionnée sur le panneau



Fin de toutes les interdictions précédemment signalées et imposées aux véhicules en mouvement



Fin de limitation de vitesse



Fin de limitation de vitesse



Fin de limitation de vitesse



Fin de limitation de vitesse



Fin de limitation de vitesse



Fin d'interdiction de dépasser



Fin d'interdiction de dépasser pour les véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5t



Fin de l'interdiction de l'emploi des avertisseurs sonores



Fin d'interdiction dont la nature est mentionnée sur le panneau



Fin de piste ou de bande cyclable



Sortie d'aire piétonne



Fin de chemin obligatoire pour cavaliers



Fin de vitesse minimale obligatoire



Fin de l'obligation d'utilisation des chaînes à neige



Fin de voie réservée aux véhicules des services de transport en commun



Fin d'obligation d'allumage des feux

Panneaux de signalisation d'indication



C1a Lieu aménagé pour le stationnement



C1b Lieu aménagé pour le stationnement gratuit à durée limitée avec contrôle.



C1c Lieu aménagé pour le stationnement payant.



C4a Vitesse conseillée.



C4b Fin de vitesse conseillée



C5 Station de taxis.



C6 Arrêt d'autobus.



C8 Emplacement d'arrêt d'urgence



C9 Station d'autopartage



C12 Circulation à sens unique



C13a Impasse



C13b Présignalisation d'une impasse



C13c Impasse uniquement accessible par les piétons



C13d Impasse uniquement accessible par les piétons et les cyclistes



C18 Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse



C20a Passage pour piétons



C20c Traversée de tramways



C23 Stationnement réglementé pour les caravanes et les autocaravanes



C24a ex.1



C24a ex.2



C24a ex.3



C24a ex.4



C24b ex.1



C24c ex.2

Conditions particulières de circulation par voie sur la route suivie. Les panneaux C24a y indiquent les conditions particulières de circulation (nombre de voies, sens de circulation par voie, indications concernant une ou plusieurs voies).

Voies affectées. Les panneaux C24b indiquent les voies affectées à l'approche d'une intersection.



C24c ex.1



C24b ex.2



C26a Voie de détresse à droite



C26b Voie de détresse à gauche



C27 Surélévation de chaussée



C28 ex.1 Réduction du nombre de voies sur une route à chaussées séparées ou sur un crénneau de dépassement à chaussées séparées



C28 ex.2



C28 ex.3



C29a Présignalisation d'un crénneau de dépassement ou section à chaussées séparées



C29b Crénneau de dépassement à 3 voies affectées



C29c Section de route à trois voies affectées



C30 Fin d'un crénneau de dépassement à trois voies



C50 Indications diverses



C51a Indications diverses



C51b Indications diverses



C62 Présignalisation d'une borne de retrait de ticket de péage



C64a Paiement auprès d'un péagiste



C64b Paiement par carte bancaire



C64c1 Paiement automatique par pièces de monnaie



C64c2 Paiement automatique par billets et/ou pièces de monnaie



C64d ex.1 et ex.2 Paiement par abonnement. La voie est réservée aux usagers abonnés



C107* Route à accès réglementé.



C108* Fin de route à accès réglementé



C111 Tunnel



C112 Fin de tunnel



C113 Piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles à deux ou trois roues.



C114 Fin d'une piste ou d'une bande cyclable



C115 Signalent les voies vertes et voies réservées aux piétons et aux véhicules non motorisés.



C116 Fin de voies vertes et voies réservées aux piétons et aux véhicules non motorisés.



C207* Début d'une section d'auto-route.



C208* Fin d'une section d'autoroute.

Panneaux de signalisation d'indication



Poste de secours



Embarcadère



Toilettes ouvertes
au public



Installations
accessibles aux
personnes
handicapées à
mobilité réduite



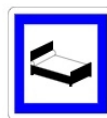
Poste de
distribution de
carburant



Poste de
distribution de
carburant assurant
le ravitaillement
GPL



Restaurant ouvert
7 jours sur 7



Hôtel ou motel
ouvert 7 jours sur 7



Cafétéria ouvert 7
jours sur 7



Emplacement de
mise à l'eau
d'embarcations
légères



Gare de
téléphérique



Point de départ
d'un télésiège ou
d'une télécabine



Point de vue



Fréquence
d'émission d'une
station de
radiodiffusion
dédiée aux
informations sur la
circulation routière



Jeux d'enfants

Panneaux de signalisation d'indication



Station de vidange pour caravanes, autocaravanes et cars



Distributeur de billets de banque



Station de gonflage, hors station service, dont l'usage est gratuit



Point de détente



Poste de dépannage



Moyen de lutte contre l'incendie



Poste d'appel d'urgence



Cabine téléphonique publique



Issue de secours vers la droite



Issue de secours vers la gauche



Informations relatives aux services ou activités touristiques



Terrain de camping pour tentes



Terrain de camping pour caravanes et autocaravanes



Auberge de jeunesse



Chambre d'hôtes ou gîte



Point de départ d'un itinéraire pédestre



Point de départ d'un circuit de ski de fond



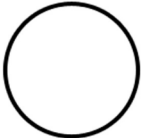
Emplacement pour pique-nique

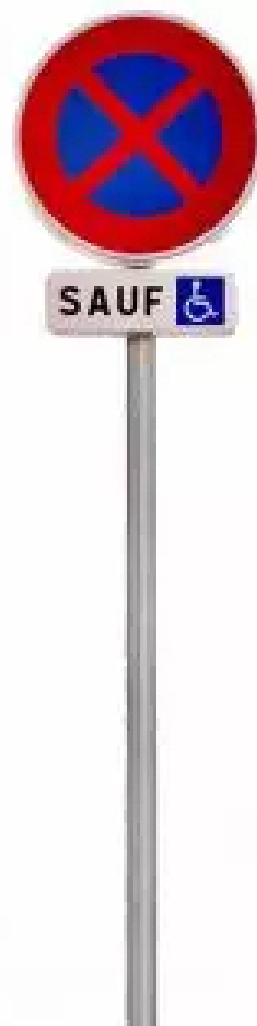


Gare auto/train



Parc de stationnement sous vidéosurveillance

FORMES	COULEURS	
 danger	 Permanent	 Temporaire
 ordre	 Interdiction  Fin d'interdiction	 Obligation  Fin d'obligation
 indication	 pour la conduite	 installations et aménagements
	Localisation	
	 nom d'un lieu	 itinéraire touristique
  direction	 locale	 autoroutière
	 ville importante	 temporaire







Pré-signalisation	  (exemples pour une chaussée à 3 voies de circulation)
Signalisation de position	 DE h À h  Solution 1 Implantation en TPC  DE h À h  Solution 2 Implantation au-dessus de la voie
Exemple de signalisation de position d'une voie réservée ouverte aux véhicules transportant un nombre minimal de trois (3) occupants y compris le conducteur	 3 + DE h À h 
Signalisation de fin de voie réservée	

